

29/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est réuni au nombre requis par le code général des collectivités territoriales, à la salle Jules Verne de Breteuil, sous la présidence de Jean CAUWEL.

Délégués titulaires présents : Dominique DUFRESNES, Béatrice LINARD (Ansauvillers); Bernard PELOU (Bacouël); Nicole CORDIER, Hervé BOEYAERT (Bonneuil-les-Eaux); Jean CAUWEL, Marie-José AUBET, Dominique RENARD, Jacky DANEZ, Valérie DEFOSSEZ, Philippe BARBIER, Virginie MACHU (Breteuil-Sur-Noye); Dominique COMMELIN (Campremy); Eric TRIBOUT (Catheux); Jacques TAVEAU (Chepoix); Marc CAGNARD (Croissy-Sur-Celle); Jean PUPIN (Doméliers); Corinne DELATTRE (Esquennoy); Eric PIERRET (Fléchy); Sylvie LECLERC (Fontaine-Bonneleau); Mikaël FEIGUEUX, Nadine BAZIN (Froissy); Simon CALLAIS (La-Hérelle); Mathieu BOUREUX (Le Gallet); Philippe GHEERAERT (Le Mesnil-Saint-Firmin); Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuileries); Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin); Arlette DEVAUX (Oroër); Xavier TRIPET (Paillart); Virginie GAUDEFRIN (Plainville); Dominique GAUDEFROY (Puits-La-Vallée); Maurice MEULIN (Rouvroy-Les-Merles); Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye); Vasco ANTUNES (Sérévillers); Pierre MASSCHELEIN (Tartigny) (jusqu'à 20h36); Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt); Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply); André LIPPENS (Viefvillers); Reynald OUVRY (Villers-Vicomte); (39 membres).

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative): Laurent BOUCHAIN (Abbeville-Saint-Lucien); Isabelle ROUSSELLE (Bonvillers); Florent WYCHOVALEK (Choqueuse-Les-Bénards); Cédric VAN DE CAVEYE (Conteville); Marielle MARTIN (Hardivillers) (5 membres).

Pouvoirs : Philippe HUBERT (Ansauvillers) à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers); Annie BRUGAIT (Breteuil-Sur-Noye) à Jean CAUWEL (Breteuil-Sur-Noye); Françoise VAN CANNEYT (Breteuil-Sur-Noye) à Marie-José AUBET (Breteuil-Sur-Noye); Jannie ANCELLIN (Breteuil-Sur-Noye) à Valérie DEFOSSEZ (Breteuil-Sur-Noye); Sylvain GERMAIN (Esquennoy) à Corinne DELATTRE (Esquennoy); Emilie DUBOURGET (Le-Quesnel-Aubry) à Eric TRIBOUT (Catheux); Jacques TEINIELLE (Noyers-Saint-Martin) à Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin); (7 pouvoirs).

Délégués titulaires absents excusés non représentés, sans transmission de pouvoir: Laurent TRIBOUT (Beauvoir); Guillaume SAGUEZ (Blancfossé); Philippe DELANNOY, Eric DARRAS, Jean-Pierre RICARD (Breteuil-Sur-Noye); Thierry VANDEPUTTE (Broyes); Francis MENU (Bucamps); Eric TOURAIN (Cormeilles); Luc VENTRE (Gouy-Les-Groseillers); Jean-Pierre NIGRO (La-Neuville-Saint-Pierre); Jean-Pierre GREVIN (Le-Crocq); Patrick GUIBON (Montreuil-Sur-Brèche); Renée GERARD (Mory-Montcrux); Philippe JACQUIER (Noirémont); Alain VASSELLE (Oursel-Maison); Marc-Philippe RIBEIRO (Reuil-Sur-Brèche); Nadège MALHOMME (Rocquencourt); Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers); Pierre MASSCHELEIN (Tartigny) (à partir de 20h36); Nadine GUIGOT (Thieux); (21 membres puis 20 membres).

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Mr DUFRESNES a été désigné secrétaire de séance.

2022-03-29-01 Procès-verbal de la dernière séance (rapporteur Jean CAUWEL)

Il est proposé de l'adopter sans réserve, tel qu'il a été transmis en annexe.

Après délibération, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2022-03-29-02 Comptes administratifs principal et annexes 2021 (annexe) (rapporteur Dominique RENARD)

FONCTIONNEMENT	BP	BA OM	BA SPANC
Résultat de l'année 2021	-87.539,66	-206.670,18	8.196,56
Reprise résultat antérieur 2020	3.793.597,38	287.151,42	17.229,59
Résultat global F 2021	3.706.057,72	80.481,24	25.426,15
INVESTISSEMENT	BP	BA OM	BA SPANC
Résultat de l'année 2021	327.236,87	-9.686,97	5.410,07
Reprise résultat antérieur 2020	233.184,94	84.597,66	7.538,79
Résultat global I 2021	560.421,81	74.910,69	12.948,86
Résultat global 2021	4.266.479,53	155.391,93	38.375,01

FONCTIONNEMENT	BA PBA	BA Centre Aquatique	BA Gite
Résultat de l'année 2021	-48.644,09	1.115.040,86	-3.243,60
Reprise résultat antérieur 2020	-260.876,25	0,00	432,940
Résultat global F 2021	-309.520,34	1.115.040,86	-2.810,66
INVESTISSEMENT	BA PBA	BA Centre Aquatique	BA Gite
Résultat de l'année 2021	127.058,97	-969.076,64	11.059,34
Reprise résultat antérieur 2020	242.044,74	-145.964,22	14.102,04
Résultat global I 2021	369.103,71	-1.115.040,86	25.161,38
Résultat global 2021	59.583,37	0,00	22.350,72
FONCTIONNEMENT	BA ZA Breteuil	BA Abbaye	BA Musée et Archéo
Résultat de l'année 2021	-11.722,88	88.777,16	6.130,01
Reprise résultat antérieur 2020	-10.124,90	0,00	0,00
Résultat global F 2021	-21.847,78	88.777,16	6.130,01
INVESTISSEMENT	BA ZA Breteuil	BA Abbaye	BA Musée et Archéo
Résultat de l'année 2021	-2.992,25	-46.109,82	24.541,04
Reprise résultat antérieur 2020	-261.253,80	-42.667,34	-30.671,05
Résultat global I 2021	-264.246,05	-88.777,16	-6.130,01
Résultat global 2021	-286.093,83	0,00	0,00

Ces propositions de budgets ont reçu un accueil favorable des membres de la commission « Finances, administration générale, santé ». Il est proposé de valider ces comptes administratifs tels qu'ils ont été soumis.

Après délibérations, les comptes administratifs suivants sont adoptés :

- Pour le compte administratif principal 2021, à l'unanimité, Monsieur Le Président, Jean CAUWEL, étant sorti de la salle et n'ayant pas participé au vote.
- Pour le compte administratif annexe 2021 du Parc de la Belle Assise, à l'unanimité, Monsieur Le Président, Jean CAUWEL étant sorti de la salle et n'ayant pas participé au vote.
- Pour le compte administratif annexe 2021 du Centre Aquatique, à l'unanimité, Monsieur Le Président, Jean CAUWEL étant sorti de la salle et n'ayant pas participé au vote.
- Pour le compte administratif annexe 2021 du Gîte, à l'unanimité, Monsieur Le Président, Jean CAUWEL étant sorti de la salle et n'ayant pas participé au vote.
- Pour le compte administratif annexe 2021 des ZA de Breteuil, à l'unanimité, Monsieur Le Président, Jean CAUWEL étant sorti de la salle et n'ayant pas participé au vote.
- Pour le compte administratif annexe 2021 de l'Abbaye, à l'unanimité, Monsieur Le Président, Jean CAUWEL étant sorti de la salle et n'ayant pas participé au vote.
- Pour le compte administratif annexe 2021 du Musée et le service archéologie, à l'unanimité, Monsieur Le Président, Jean CAUWEL étant sorti de la salle et n'ayant pas participé au vote.

Les comptes administratifs OM et SPANC n'ont pas été adoptés. Leur adoption est reportée à une séance ultérieure.

2022-03-29-03 Comptes de gestion 2021 (rapporteur Jean CAUWEL)

Ils doivent en tous points être conformes avec les comptes administratifs en ce qui concerne le budget **principal**, les budgets annexes : du **Parc de la Belle Assise**, du **SPANC**, de l'**Abbaye**, du **Gîte**, du **Centre Aquatique**, des **ZA de Breteuil**, les **Ordures ménagères et le musée et le service archéologique**. Le Conseil Communautaire est donc sollicité pour préciser que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le comptable public (annexe), visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Après délibérations, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité pour :

- Le budget principal ;
- Le Parc de la Belle Assise ;
- Le Centre Aquatique ;
- La ZA de Breteuil ;
- L'Abbaye
- Le Gîte
- Le Musée et le « service archéologique ».

Les comptes de gestion OM et SPANC n'ont pas été adoptés. Leur adoption est reportée à une séance ultérieure.

2022-03-29-04 Affectation des résultats (rapporteur Dominique RENARD)

Il a été proposé de procéder aux affectations suivantes :

Budgets	Propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2021 à la section d'investissement en recette à l'article 1068 du budget 2022
Principal	563.128,19€
OM	0,00€

ZA PBA	0,00€
SPANC	0,00€
Centre Aquatique	950.321,86€
Gîte	0,00€
Abbaye	88.777,16€
ZA de Breteuil	0,00€
Musée et archéologie	6.130,01€

Et de fait, de reprendre dans les sections de fonctionnement et d'investissement des budgets 2022 les sommes suivantes :

Budgets 2022, section Fonctionnement	Reprise du solde en Dépenses	Reprise du solde en Recettes
Principal	0,00	3.142.929,53
OM rattaché au B. Principal ?	0,00	80.481,24
ZA PBA	309.520,34	0,00
SPANC	0,00	25.426,15
Centre Aquatique	0,00	0,00
Gîte	2.810,66	0,00
Abbaye	0,00	0,00
ZA de Breteuil	21.847,78	0,00
Musée et archéologie	0,00	0,00

Budgets 2022, section Investissement	Reprise du solde en Dépenses	Reprise du solde en Recettes
Principal	0,00	560.421,81
OM rattaché au B. Principal ?	0,00	74.910,69
ZA PBA	0,00	369.103,71
SPANC	0,00	12.948,86
Centre Aquatique	1.115.040,86	0,00
Gîte	0,00	25.161,38
Abbaye	0,00	0,00
ZA de Breteuil	264.246,05	0,00
Musée et archéologie	0,00	0,00

Cependant, les comptes de gestion OM et SPANC ne nous étant pas parvenus, les affectations ne peuvent avoir lieu.

Le Président, Jean CAUWEL, propose ainsi les affectations suivantes aux élus :

Budgets	Propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2021 à la section d'investissement en recette à l'article 1068 du budget 2022
Principal	563.128,19€
ZA PBA	0,00€
Centre Aquatique	950.321,86€
Gîte	0,00€
Abbaye	88.777,16€

ZA de Breteuil	0,00€
Musée et archéologie	6.130,01€

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2022-03-29-05 Budgets primitifs principal et annexes 2022 (rapporteur Dominique RENARD) (annexe)

FONCTIONNEMENT	BP	BA OM	BA SPANC
Dépenses et Recettes	12.321.573,53	1.998.000,00	98.475,77
INVESTISSEMENT	BP	BA OM	BA SPANC
Dépenses et Recettes	7.086.871,81	75.000,00	13.248,86

FONCTIONNEMENT	BA PBA	BA Centre Aquatique	BA Gite
Dépenses et Recettes	3.140.000,00	1.433.819,00	137.510,66
INVESTISSEMENT	BA PBA	BA Centre Aquatique	BA Gite
Dépenses et Recettes	2.249.103,71	1.996.027,86	77.161,38

FONCTIONNEMENT	BA ZA Breteuil	BA Abbaye	BA Musée et Archéo
Dépenses et Recettes	2.242.099,72	393.811,00	830.715,41
INVESTISSEMENT	BA ZA Breteuil	BA Abbaye	BA Musée et Archéo
Dépenses et Recettes	1.946.345,77	462.092,16	232.015,42

Budget principal 2022 :

Fonctionnement :

Il reprend les opérations déjà prévues en 2021 et soit non finalisées, soit reportées. Les charges à caractère général s'élèvent à 1.597KE. On y retrouve, outre les dépenses de fonctionnement des services existants et à venir, les études réalisées à la demande des communes (eau potable : 54KE), l'entretien des chemins de randonnée (54KE), les cotisations et concours divers (Adto, Petr, Se60, Ameva, ...) pour 63KE. A noter, également les dépenses de collecte des OM rattachables à 2021 en raison de la suppression du BA OM pour 167KE.

Les dépenses de personnel sont légèrement supérieures à la prévision de l'an dernier, à 1.532KE. Pas de grandes évolutions prises en compte, excepté le remplacement de Mr Verschae appelé à partir en retraite le 1^{er} juillet.

Les autres charges de gestion courante sont inférieures de 260KE au montant prévisionnel de l'an dernier. Elles représentent 4.548KE de dépenses et comprennent les indemnités des élus

dont le montant ne varie pas à 170KE, les frais de formation et de mission des élus, le contingent incendie pour 535KE, les subventions pour les budgets annexes pour 2.800KE, les subventions aux associations pour 475KE, les participations à verser aux syndicats (Ameva, Petr, Se60, Smopp, Smothd, Sivt, Smvb, ...) et autres institutions diverses pour 334KE, les fonds de concours pour aider les communes (100KE).

Les charges financières s'élèvent à 100KE, les charges exceptionnelles à 50KE, les provisions à 50KE, les reversements de fiscalité (Attributions de Compensation, FNGIR, DSC, ...) pour 2.850KE. Les dotations aux amortissements représentent 400KE.

Les recettes de fonctionnement sont composées de remboursement de frais de personnel pour 5KE, redevances et facturations de nos services pour 81KE. Les taux des impôts locaux resteront inchangés, les bases ayant été valorisées par la Loi de Finances. Le produit fiscal attendu s'élève à 7.366KE, légèrement inférieur à 2021. Par contre, les dotations et participations s'élèvent à 1.674KE, légèrement inférieur à la recette 2021. Les autres produits de gestion courante sont composés des revenus des immeubles, centre social de Froissy et local industriel du Crocq. Seuls 5KE sont inscrits en produits exceptionnels. L'équilibre du fonctionnement s'établit à 12.321.573,53€. Il se fait en reprenant les excédents de l'exercice 2021, soit une reprise de 3.142.929,53€ après affectation au 1068.

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent cette année à 7.086.871,81€. Elles sont décomposées en 11KE de dépenses imprévues, 10KE d'opérations de transfert, 305KE de remboursements d'emprunts, 421KE de frais de documents d'urbanisme PLU et PLUI, 507KE de frais d'études d'opérations en cours, 82KE d'acquisition de logiciels, 843KE de subventions d'équipement versées au SMOTHHD, aux communes, aux entreprises, au BA du musée. Nous y trouvons également 1.039KE d'opérations concernant les immobilisations corporelles (installations sur les chemins de randonnée (98KE), parking gare de Bacouël (252KE), mobilier, matériels vidéo, installations techniques (362KE), autres matériels et interventions techniques (178KE). De plus, le budget a prévu 1.400KE de travaux pour le Forum, et 1.450KE de travaux pour l'extension de la salle des sports de Breteuil. Enfin, il est prévu de consacrer 950KE de fonds pour prêter aux BA des zones d'activités qui doivent faire l'objet d'aménagement pour accueillir des entreprises.

En recettes d'investissement, on retrouve l'excédent de l'an passé, augmenté par l'excédent du BA OM (sous réserve de la validation du percepteur pour 74KE), soit 635KE. On trouve également 1.209KE de virement de la section de fonctionnement, 400KE d'amortissement, 800KE de Fctva, 2.544KE de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département pour les différents projets en cours : chemins de randonnée, Forum, salle des sports, ... Cette année, pour bénéficier de taux favorables et éviter d'amoindrir notre FDR, nous avons décidé d'emprunter 1.000KE auprès de la Banque Postale au taux de 1,56% sur 25 ans. Le budget d'investissement s'équilibre à 7.086.871,81€ après reprises des résultats antérieurs.

Après délibération, le budget primitif du budget principal est voté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Budget OM 2022

Ce budget concerne les dépenses et recettes afférentes aux désormais 52 communes de la CCOP. Les dépenses se partagent entre les frais de collecte (720KE), les frais de traitement et les déchetteries (1.160KE), les charges de personnel pour 32KE comprenant la gestion annuelle

de la redevance spéciale d'une part, la gestion des réclamations et des bacs, et 70KE d'amortissement. Des crédits sont également prévus pour acheter des containers et colonnes à verre supplémentaires, et prévoit l'acquisition d'un logiciel de gestion de bacs. Le budget est abondé par une TEOM au taux de 13% pour 1.729KE. Le budget 2022 s'équilibre à 1.998.000€ en fonctionnement et 75.000€ en investissement.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte par 49 voix « pour » et 2 abstentions (Nicole CORDIER, Eric PIERRET) le chapitre de la section des dépenses de fonctionnement du budget primitif OM.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte par 49 voix « pour » et 2 abstentions (Nicole CORDIER, Eric PIERRET) le chapitre de la section des dépenses de fonctionnement du budget primitif OM.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte par 50 voix « pour » et 1 abstention (Nicole CORDIER) le chapitre de la section des dépenses d'investissement du budget primitif OM.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte par 50 voix « pour » et 1 abstention (Nicole CORDIER) le chapitre de la section des recettes d'investissement du budget primitif OM.

Budget Parc de la Belle Assise 2022

Les fouilles archéologiques ont été conduites en 2020 sur 8ha par notre service archéologique aidé de l'INRAP. Il convient maintenant de procéder à l'aménagement de ces nouvelles parcelles, par la réalisation d'une voie de desserte ainsi que l'amenée des réseaux (eau, électricité, assainissement, fibre). Le budget, par la vente d'un terrain à l'entreprise DSV, est passé de la forme administrative à la forme lotissement, et les opérations sont désormais assujetties à la TVA. Les dépenses d'aménagement estimés à 1.100KE HT, seront majorés par les honoraires du Maître d'œuvre. Ces dépenses passent donc en fonctionnement. Le budget prévoit en recettes une participation volontaire de la commune d'Oursel-Maison (40KE), et la vente de 8ha à des entreprises (1.230KE). Le budget ne peut plus être équilibré par une subvention du budget principal. Des opérations de stocks viennent alourdir la présentation budgétaire, en application des règles de la comptabilité des lotissements : les montants correspondent aux opérations à venir, et une somme forfaitaire de 500.000€ (sans doute insuffisante) pour les opérations passées qu'il nous faudra récupérer en stock. Le budget 2022 s'équilibre à 3.140.000€ en fonctionnement et à 2.249.103,71€ en investissement.

Après délibération, le budget primitif du Parc de la Belle Assise est adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Budget SPANC 2022

Le budget prévoit la réalisation de contrôles ANC de plusieurs communes. Le budget est équilibré par les redevances des usagers contrôlés. Il ne peut être abondé par une subvention du budget principal. Les interventions de notre personnel sont quantifiées chaque année et font l'objet d'un reversement au budget principal. Le budget s'équilibre à 98.475,77€ en fonctionnement et à 13.248,86€ en investissement.

Après délibération, le budget primitif du SPANC est adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Budget Gîte 2022

Le budget prévoit le fonctionnement du bâtiment, les missions de nettoyage, d'entretien, et d'accueil (18.4KE), le remboursement de l'emprunt souscrit pour sa réalisation (35.8KE de capital et 40KE d'intérêts). En investissement, quelques petits aménagements sont nécessaires (de l'éclairage, de l'électroménager, ...) pour un montant de 25.9KE. Le budget est équilibré par une subvention du budget principal (112.5KE) et la recette tirée de la location (25KE) compte tenu des conditions sanitaires (21KE réalisés en 2021). Le budget s'équilibre à 137.510,66€ en fonctionnement et à 77.161,38€ en investissement.

Après délibération, le budget primitif du Gîte est adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Budget centre aquatique 2022

Le centre aquatique est rouvert depuis le 7 juillet 2021. Le fonctionnement a été confié à nouveau à Vert Marine depuis juillet 2021. Des nouveautés interviennent avec ce nouveau contrat : le chauffage est désormais supporté par le délégataire, et nous lui remboursons ses frais. L'investissement dans la rénovation de la piscine (mur en verre, toiture, verrière) était le gros budget de l'année 2021. La première tranche des travaux s'est terminée fin juin. Depuis septembre 2021, nous sommes passés à l'extension de la salle de fitness et les travaux sont toujours en cours (676KE HT). Il est prévu une réception des travaux fin mai. Il nous faut aussi penser à équiper cette salle de matériels (40KEHT). Ces travaux, phases 1 et 2, devraient bénéficier de subventions Région Département et Etat pour un montant de 737KE. Une subvention du budget principal de 1.009KE est indispensable pour équilibrer dépenses et recettes qui s'équilibrent en fonctionnement à 1.433.819€ et en investissement à 1.996.027,86€. Il n'y a pas d'emprunt prévu.

Après délibération, le budget primitif du Centre Aquatique est adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Budget Abbaye 2022

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 230,5KE par an. Le budget dispose de recettes tirées des loyers (111KE) et des remboursements des frais de fonctionnement (34KE). Le budget prévoit à l'investissement, des crédits pour modifier le bâtiment afin d'accueillir des radiologues. La climatisation a été réalisée, et un parking de 18 places doit être aménagé. Les investissements devant être payés cette année s'élèvent à 348KE. Le tout est financé par de la DSIL (121.KE) et de l'autofinancement. Le budget s'équilibre à 393.811€ en fonctionnement et à 462.092,16€ en investissement.

Après délibération, le budget primitif de l'Abbaye est adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Budget ZA de Breteuil 2022

C'est un budget lotissement, assujetti à la TVA. Il nous faut acheter auprès de l'EPFLO les terrains acquis dans la ZA Nord, pour un peu plus de 660KE. Il faut que le budget rembourse au service archéologique les frais des fouilles en cours sur 1ha. Les autres crédits concernent l'aménagement de la zone : ouverture d'une voirie au rond-point, amenée de la fibre pour les entreprises, aménagement de la voirie départementale sous convention avec le département. L'amenée des réseaux (eau, électricité, assainissement, ...) est du ressort de la ville de Breteuil qui perçoit à cet effet la taxe d'aménagement. Des travaux pour passer en led les éclairages des zones sont également inscrits pour 130KE HT.

A ces frais d'aménagement, s'ajoutent les frais d'entretien des zones (tonte, éclairage, balayage, ...) dont une partie doit être remboursée à la ville faute d'avoir séparé les réseaux.

Le financement des aménagements est assuré par la vente de parcelles. Il est prévu un emprunt de 450.000€ à prélever sur le budget principal pour réaliser les travaux avant de vendre les terrains. Les autres dépenses concernent les écritures de stock incontournables dans un budget lotissement. Le budget s'équilibre à 2.242.099,72€ en fonctionnement et 1.946.345,77€ en investissement.

Après délibération, le budget primitif de la ZA de Breteuil est adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Budget Musée et Archéologie 2022

Le budget a été créé en 2020. Ce budget va devoir se scinder pour permettre au service archéologique, de vendre ses services à d'autres opérateurs économiques sous le contrôle de la DRAC.

Pour le moment, le budget dispose de deux services : l'archéologie et le musée. La culture est un service resté au budget principal.

62% du budget de fonctionnement sont consacrés à la masse salariale soit 517KE sur 830KE, réparti à 60% pour le musée et 40% pour l'archéologie. Le reste du fonctionnement sert à l'animation du musée, sa communication et l'accueil des groupes d'adultes ou d'enfants, les familles (classes, centres aérés, ...) dans les ateliers, la réalisation des expositions (60KE par an en moyenne).

Le budget est financé par des subventions reçues de la DRAC (24.000€), la région (4.000€), et la subvention d'équilibre en provenance du budget principal est répartie pour 90.510€ sur le budget archéologique et 524.922€ pour le musée.

Le budget archéologique est abondé par les versements des budgets de la CCOP sur lesquels il intervient (33.000€ sur la ZA Nord de Breteuil et 11.000€ pour l'Abbaye). Les subventions versées par la DRAC pour la réalisation de fouilles archéologiques sont versées sur les budgets qui ont financé ces fouilles.

Cette année, le musée devrait se voir doté d'une climatisation pour les locaux durement éprouvés par les chaleurs caniculaires. Une demande de subvention au département devrait permettre de financer ces travaux estimés à 100KE HT. Le budget s'équilibre à 830.715,41€ en fonctionnement et à 232.015,42€ en investissement.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le chapitre de la section des dépenses de fonctionnement du budget primitif du Musée et « service archéologique ». Jacques TEINIELLE (Corinne LONGFILS) ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le chapitre de la section des recettes de fonctionnement du budget primitif du Musée et « service archéologique ».

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le chapitre de la section des dépenses d'investissement du budget primitif du Musée et « service archéologique ».

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte par 50 voix « pour » et 1 « abstention » (Jacques TEINIELLE (Corinne LONGFILS) le chapitre de la section des recettes d'investissement du budget primitif Musée et « service archéologique ».

2022-03-29-06 Taux des impôts locaux 2022 (rapporteur Jean CAUWEL)

L'équilibre du budget étant calculé à taux d'imposition constants, il est proposé de reconduire en 2022 les taux d'imposition votés en 2021 :

- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 7,51%
- Taux de Taxe Foncière non Bâtie : 13,58%

Le Taux de CFE : 25,94% ; ce taux est le taux moyen pondéré qui est appliqué à tout le territoire, à partir de cette année.

Après délibération :

- Le Taux de la Taxe Foncière Bâtie est voté à l'unanimité ;
- Le Taux de Taxe Foncière non Bâtie est voté à l'unanimité ;
- Le Taux de CFE est voté à l'unanimité.

2022-03-29-07 Taux de la TEOM 2022 (rapporteur Jean CAUWEL)

Les dépenses d'ordures ménagères des 52 communes représentent un montant estimé de 1.998.000€ pour l'année 2022. Compte tenu des contraintes d'organisation que nous connaissons, le produit de TEOM nécessaire pour équilibrer le budget se monte à 1.729.514€, soit un taux de **13%** sur une assiette s'élevant à 13.303.961€. Le budget OM étant devenu administratif, l'écart entre les dépenses de l'année 2022 et les produits perçus, de la TEOM et des redevances pour le verre, fera l'objet d'une subvention du budget principal. Il est proposé de voter le taux de TEOM à 13%.

Après délibération, le Taux de 13% de la TEOM 2022 est adopté par le Conseil Communautaire par 45 voix « pour », 3 voix « contre » (Eric PIERRET, Jacques TEINIELLE (Corinne LONGFILS), Corinne LONGFILS) et 3 abstentions (Nicole CORDIER, Xavier TRIPET, Maurice MEULIN).

2022-03-29-08 Subventions et fonds de concours (rapporteurs Arlette DEVAUX et Eric TRIBOUT)

Après avis favorable de la commission « Finances, administration générale, santé », il est proposé de voter les subventions et fonds de concours suivants et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les structures concernées :

2022-03-29-0801 Subventions scolaires :

Des conventions sont actuellement signées avec les collèges pour les Foyers Socio-Educatif et les Associations Sportives des collèges de Breteuil, Crèvecœur-le-Grand, et Froissy.

Le montant attribué par élève pour les FSE est de 32€ et pour les AS de 3€.

Il est proposé d'autoriser Mr le Président à signer des conventions avec les collèges, aux conditions par élèves rappelées ci-dessus, pour le FSE et l'AS.

Après délibération, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

2022-03-29-0802 Subventions sociales :

Mr le Président propose de voter les subventions suivantes :

- Le centre social de Breteuil 98.500€
- Le Relais Assistantes Maternelles du centre social de Breteuil : 49.164€

- L'Épicerie sociale de Breteuil : 14.809€
- Le centre social rural de Froissy-Crèvecœur : 59.045€
- Une subvention exceptionnelle au centre social de Froissy-Crèvecœur : 10.000€
- La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard : 59.625€
- La Maison de l'Emploi et de la Formation : 16.756,50€

Après délibération, la subvention sociale est acceptée pour :

- Le centre social de Breteuil par 50 voix « pour » et une abstention (Florent WYCHOVALEK) ;
- L'Épicerie sociale du centre social de Breteuil par 50 voix « pour » et une abstention (Florent WYCHOVALEK) ;
- Le Relais Assistantes Maternelles du centre social de Breteuil par 50 voix « pour » et une abstention (Florent WYCHOVALEK) ;
- Le centre social rural de Froissy-Crèvecœur par 50 voix « pour » et une abstention (Florent WYCHOVALEK) ;
- La subvention exceptionnelle au centre social de Froissy-Crèvecœur par 47 voix « pour », une abstention (Florent WYCHOVALEK). Jacques TEINIELLE (Corinne LONGFILS), Corinne LONGFILS, Arlette DEVAUX ne prennent pas part au vote ;
- La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard par 48 voix « pour », 1 voix « contre » (Dominique RENARD) et 2 abstentions (Simon CALLAIS, Jean-Pierre POSTEL) ;
- La subvention pour la Maison de l'Emploi et de la Formation est adoptée à l'unanimité

2022-03-29-0803 Subventions aux associations culturelles :

Il est proposé de voter les subventions ci-après :

- Pour Crescendo, une subvention ordinaire de 2.000 €, et une subvention exceptionnelle de 891€ pour louer le gîte et accueillir des artistes lors de leur manifestation
- Pour le théâtre en l'Air , une subvention de 1.000 € pour organiser la tournée à vélo écolo sur 5 communes du territoire, en 2022

Après délibération,

- La subvention pour Crescendo est adoptée par 50 voix « pour » et une abstention (Eric PIERRET) ;
- La subvention pour le Théâtre en l'Air est adoptée par 50 voix « pour » et une abstention (Eric PIERRET).

2022-03-29-0804 Fonds de concours pour le petit patrimoine des communes

Les communes de Fontaine-Bonneleau, Montreuil-sur-Brèche, Plainville, Rouvroy-les-Merles demandent à la CCOP de pouvoir bénéficier d'un fonds de concours « Petit patrimoine des communes ».

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment L5214-16),

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde, incluant ces communes,

Vu les demandes de fonds de concours formulées par les communes par délibération en date du :

- 23 septembre 2021 pour MONTREUIL SUR BRECHE ;

- 18 novembre 2021 pour FONTAINE-BONNELEAU ;
- 6 décembre 2021 pour ROUVROY-LES-MERLES ;
- 14 janvier 2022 pour PLAINVILLE ;
- 22 février 2022 pour HARDIVILLERS.

Vu les plans de financement et les projets présentés,

Considérant que les pièces demandées dans le règlement du fonds de concours « Petit patrimoine des communes » forment un dossier complet ;

Considérant que les commissions « Affaires culturelles, développement touristique » et « Finances, administration générale et santé » ont émis chacune un avis favorable aux projets, Il est proposé d'attribuer les fonds de concours suivants :

- MONTREUIL SUR BRECHE : Restauration du portail du cimetière coût hors TVA des travaux : 2.760€, reste à charge de la commune : 2.760€ ; montant proposé par la CCOP : 1.380€.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- FONTAINE-BONNELEAU : Rénovation du bâtiment de la pompe, coût hors TVA des travaux : 18.058€, reste à charge de la commune : 16.558€ ; montant proposé par la CCOP : 1.500€.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- PLAINVILLE : Réfection du mur du cimetière, coût hors TVA des travaux : 27.7531€, reste à charge de la commune : 26.253€ ; montant proposé par la CCOP : 1.500€.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 50 voix « pour ». Virginie GAUDEFRIN ne prend pas part au vote.

- ROUVROY-LES-MERLES : Réfection du mur du cimetière, coût hors TVA des travaux : 9.432€, reste à charge de la commune : 7.932€ ; montant proposé par la CCOP : 1.500€.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 49 voix « pour ». Marielle MARTIN et Maurice MEULIN ne prennent pas part au vote.

- HARDIVILLERS : réparation puits petite rue du Frêne, coût Hors TVA des travaux : 4.100€, reste à charge de la commune 4.100€ ; montant proposé par la CCOP : 1.500€.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 50 voix « pour ». Marielle MARTIN ne prend pas part au vote.

2022-03-29-0805 Fonds de concours pour les « Manifestations culturelles, école de musique » des communes

La commune de Breteuil demande à la CCOP à pouvoir bénéficier d'un fonds de concours « Manifestations culturelles, école de Musique ».

Vu le code général des collectivités territoriales (notamment L5214-16),

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde, incluant cette commune,

Vu la demande de fonds de concours formulée par la commune en date du 21 mars 2022 ;

Vu le plan de financement et le projet présenté,

Considérant que les pièces demandées dans le règlement du fonds de concours « Manifestation culturelle » forment un dossier complet ;

Considérant que les commissions « Affaires culturelles, développement touristique » et « Finances, administration générale et santé » ont émis chacune un avis favorable au projet,

Il est proposé d'attribuer le fonds de concours suivant :

- BRETEUIL-SUR-NOYE, organisation de la Route du Poisson, coût TTC de la manifestation : 13.955,00€, reste à charge pour la ville de Breteuil : 5.000€ ; proposition de fonds de concours pour la CCOP : 2.500€.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 49 voix « pour » et 2 abstentions (Florent WYCHOVALEK, Eric PIERRET).

2022-03-29-09 Signature d'un avenant (annexe) avec le SMOTHD (rapporteur Mathieu BOUREUX)

Le SMOTHD est intervenu dans le cadre de sa compétence « création et installation d'un réseau fibré sur le département de l'Oise », dans les communes du territoire de la CCOP, successivement en 2016, 2017 et 2018, pour déployer la fibre.

Ce déploiement a fait l'objet de conventions de financement entre la CCOP et le SMOTHD, sur les indications des maires qui avaient listé les besoins de leurs communes avec les techniciens du SMOTHD. Cependant, l'opération a été parfois élargie à des besoins complémentaires dans les communes, sur indication des élus. Ainsi, 539 prises supplémentaires FTTH ont été installées sur nos 52 communes, à raison de 370€, tarifs votés à l'époque par le SMOTHD. Celui-ci nous présente donc un avenant aux conventions initialement signées d'un montant de 370€ x 539 prises = 199.430€. La commission « Finances, administration générale, santé » a émis un avis favorable. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant aux conventions financières initiales, pour ce montant, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire, adopte par 50 voix « pour » et 1 voix « contre » (Eric PIERRET) cette proposition et autorise Mr le Président à signer cet avenant.

2022-03-29-10 Demande de subvention au département de l'Oise pour le financement de la climatisation du musée (rapporteur Eric TRIBOUT)

Ces dernières années, du fait du réchauffement climatique, le musée exposé plein sud a subi les hausses de chaleur, nécessitant la fermeture des ateliers et l'arrêt des visites, eu égard à la montée des températures dans les locaux recevant du public ou affectés à l'administration du musée (34°).

Le patrimoine entreposé dans les réserves souffre aussi de la montée des températures, et les pièces métalliques rouillent en raison de l'humidité ambiante. C'est pourquoi nous avons mandaté un bureau d'études afin qu'il trouve des solutions. L'étude qu'il nous a remise propose d'investir dans une climatisation.

Le coût estimatif du projet de climatisation (valeur septembre 2021) est décomposé comme suit :

- Climatisation : 88 100 € HT,
 - o Dont l'option « climatisation des bureaux » qui pourra être retenue ou non à l'issue de l'appel d'offres,

- Déshumidification des locaux de stockage : 11 500 € HT,

Nous retrouvons donc :

Plan de financement

Dépenses en HT :

- Climatisation des locaux	88.100 €
- Déshumidification des locaux	11.500 €
• Total des travaux	99.600 €

Recettes en HT :

- Conseil départemental (37%)	36.852 €
- Autofinancement	62.748 €
• Total des recettes	99.600 €

Les commissions « Actions culturelles, développement touristique », « Travaux, voiries, entretien des bâtiments », et « Finances, administration générale, santé » ont toutes émis des avis favorables.

Il est proposé d'autoriser Mr le Président à solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour le financement de ce projet, et à demander une dérogation pour lancer les travaux avant l'été.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2022-03-29-11 Convention de financement avec le SMDO et CITEO (Rapporteur Jean PUPIN)

Dans le cadre de la Loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) de février 2020, le SMDO a répondu à un appel à projet de CITEO visant à favoriser la collecte séparée des déchets recyclables dans l'espace public, collecte séparée qui sera rendue obligatoire pour 2025.

Pour le territoire de la CCOP, il est ainsi proposé d'aider financièrement les communes volontaires pour équiper les city-stades de corbeilles de tri en sus des poubelles éventuellement déjà existantes.

Une convention SMDO/CCOP (annexe) est sollicitée qui fixe les conditions à remplir afin de faire bénéficier les communes volontaires de ces aides. Les commissions « Déchets, assainissement » et « Finances, administration générale, santé » ont émis des avis favorables à ce projet. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 49 voix « pour » et une abstention (Eric PIERRET).

2022-03-29-12 Prêts aux budgets annexes des zones d'activités (rapporteur Dominique RENARD)

N°2022-03-29-1201 Prêt de 450.000 euros, du Budget Principal au Budget Annexe ZA Nord de Breteuil, à taux d'intérêt annuel de 0%, sur une durée de 5 ans

Après avis favorable de la commission « Finances, administration générale, santé », il est proposé, pour financer notamment les travaux de viabilisation de la zone d'activités Nord de Breteuil, de faire un prêt du budget principal au budget annexe de la ZA nord de Breteuil, d'un montant de 450.000 euros, à taux d'intérêt annuel de 0%, sur une durée de 5 ans, sans commission d'engagement, avec au choix :

- Amortissement annuel de ce capital de façon linéaire sur 5 ans
- Ou remboursement du capital en une seule fois, sans frais, au plus tard, à date d'échéance du prêt.

Le choix du mode de remboursement du capital sera fait par le Président au moment de la souscription.

Le président sera autorisé à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

N°2022-03-29-1202 Prêt du Budget Principal au Budget Annexe de la zone d'activités du Parc de la Belle Assise, d'un montant de 450.000 euros, à taux d'intérêt annuel de 0%, sur une durée de 5 ans

Après avis favorable de la commission « Finances, administration générale, santé », il est proposé, pour financer les travaux de viabilisation de la zone d'activités Nord de Breteuil, de faire un prêt du budget principal au Budget annexe de la ZA du Parc de la Belle Assise, d'un montant de 450.000 euros, à taux d'intérêt annuel de 0%, sur une durée de 5 ans, sans commission d'engagement, avec au choix :

- Amortissement annuel de ce capital de façon linéaire sur 5 ans
- Ou remboursement du capital en une seule fois, sans frais, au plus tard, à date d'échéance du prêt.

Le choix du mode de remboursement du capital sera fait par le Président au moment de la souscription.

Le président sera autorisé à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2022-03-29-13 Convention de groupement de commandes avec la ville de Breteuil pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités nord (Rapporteur Jacques TAVEAU)

Monsieur le Président rappelle que la zone d'activités de Breteuil Nord doit faire l'objet d'une extension sur 5,8ha ;

Cette extension de la zone est en partie à la charge de la commune de Breteuil, en partie à la charge de la CCOP ;

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes avec la ville de Breteuil, dont la CCOP serait le coordonnateur, afin de prendre un maître d'œuvre, puis de faire des travaux.

Ce groupement de commandes permet à ses membres d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement conclut un marché en fonction de ses besoins en maîtrise d'œuvre pour estimer et faire réaliser les travaux lui incombant ;

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et la CCOP, il est proposé d'autoriser le Président à constituer ce groupement de commandes.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde,

Vu la délibération de la commune de Breteuil-sur-Noye du 21 mars 2022,

Vu le projet de convention de groupement de commandes pour rechercher un maître d'œuvre en vue de réaliser des travaux ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, administration générale, santé »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'un groupement de commandes entre la CCOP et la ville de Breteuil aux fins de rechercher un maître d'œuvre commun, puis pour réaliser des travaux d'aménagement de l'extension de la zone d'aménagement de Breteuil Nord ;
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération (annexe) ;
- **AUTORISE** le président de la CCOP à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget ;
- **AUTORISE** le président de la CCOP à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

2022-03-29-14 Convention de partenariat (rapporteur Eric TRIBOUT)

Après avis favorable de la commission « Actions culturelles, développement touristique », il est proposé d'autoriser Mr le Président à signer la convention de partenariat (annexe) avec les offices du tourisme du Beauvaisis, du Pays de Bray et de Picardie Verte, pour la commercialisation des offres touristiques. En effet, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde ne dispose pas, à ce jour, sur son territoire, d'un Office de Tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours.

Toutefois, bien qu'il ne soit pas dans ses missions d'investir ce champ de compétence, elle souhaite renforcer la promotion et l'attractivité des offres touristiques de son territoire. Ainsi, elle mandate les offices de tourisme signataires de cette convention pour la commercialisation de ses offres. Les seuls frais qui pourraient être engagés concernent la promotion selon l'article 4.1 de la convention.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

Lecture d'une décision de Mr le Président, en date du 18 mars 2022, afin de signer le bail avec IMAO, le cabinet de radiologie.